

Agenda 21 Plérin	
Axe 5 : Favoriser un développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Action 38 : Favoriser les comportements éco-responsables dans les salles municipales	
Contexte	<p>Le Développement Durable se démocratisera si tous les habitants le comprennent et se l'approprient. La sensibilisation au Développement Durable est donc vraiment essentielle.</p> <p>La Ville de Plérin loue ses salles municipales toute l'année à des particuliers comme aux nombreuses associations. Pour favoriser les éco-gestes en matière de consommations d'eau, d'énergie, de gestion des déchets, il convient de développer la sensibilisation des usagers.</p>
Enjeux DD	Environnemental : préserver les ressources, réduire le bilan carbone de la commune.
	Social : responsabiliser les usagers des salles municipales.
	Economique : maîtriser les dépenses liées aux consommations d'eau et d'énergie.
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption du règlement d'utilisation et de location de salles municipales par le conseil municipal en décembre 2010. - Information en réunion de calendrier des fêtes. - Faire signer le règlement à chaque utilisateur en cas de location de salles et insister sur cet aspect. - Mener des actions de sensibilisation auprès des utilisateurs des salles municipales. - A terme, conditionner le retour de la caution au bon tri des déchets.
Pilote	Delphine MESGOUEZ-LE GOUARD, Adjointe en charge de la Coordination des Initiatives et Prestations Locales, de la Démocratie locale et de la Vie des Quartiers
Partenaires	Associations Saint-Brieuc Agglomération Agence Locale de l'Energie
Calendrier prévisionnel	Action continue.
Budget prévisionnel	A détailler
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de sensibilisation réalisées auprès des usagers des salles municipales / an - Nombre de règlements d'utilisation des salles signés / an - Consommations d'eau et d'énergie des salles municipales
Lien avec d'autres actions	- Sensibiliser les habitants au Développement Durable. (Action 36)